



Le stagiaire transmet au service compétent de l'établissement d'enseignement un document dans lequel il évalue la qualité de l'accueil dont il a bénéficié au sein de l'organisme d'accueil. Ce document n'est pas pris en compte dans son évaluation ou dans l'obtention du diplôme ou de la certification.

3) Évaluation de l'activité du stagiaire : à l'issue du stage, l'organisme d'accueil renseigne une fiche d'évaluation de l'activité du stagiaire qu'il retourne à l'enseignant référent (ou préciser si fiche annexe ou modalités d'évaluation préalablement définies en accord avec l'enseignant référent).

4) Modalités d'évaluation pédagogiques : Non concerné

5) Nature du travail à fournir suite au stage : Rapport de Stage

6) Le tuteur de l'organisme d'accueil ou tout membre de l'organisme d'accueil appelé à se rendre dans l'établissement d'enseignement dans le cadre de la préparation, du déroulement et de la validation du stage ne peut prétendre à une quelconque prise en charge ou indemnisation de la part de l'établissement d'enseignement.

La présente convention est régie exclusivement par le droit français.

Tout litige non résolu par voie amiable sera soumis à la compétence de la juridiction française compétente.

1) **Attestation de stage :** à l'issue du stage, l'organisme d'accueil délivre une attestation dont le modèle figure en annexe, mentionnant au minimum la durée effective du stage et, le cas échéant, le montant de la gratification perçue. Le stagiaire devra produire cette attestation à l'appui de sa demande éventuelle d'ouverture de droits au régime général d'assurance vieillesse prévue à l'article L.351-17 du code de la sécurité sociale.

2) Qualité du stage : à l'issue du stage, les parties à la présente convention sont invitées à formuler une appréciation sur la qualité du stage.

Fiches à annexer à la convention : Information importante - Attestation de stage

FAIT A Paris le 11 mars 2025

Pour l'organisme d'accueil : Mona TLAIS p/l'administrateur et par délégation
(signature et cachet de l'entreprise)
Raffinon Arnaud *Mona Tlais*

Nom et signature du représentant de l'établissement
Huret Romain, Président de l'EHESS

Le Président de l'EHESS
par délégation,
représenté par Virginie Bussat

Le stagiaire (ou son représentant légal le cas échéant)
Tuzes Johanna

Le tuteur de stage de l'organisme d'accueil :
Vetochnikov Konstantinos

L'enseignant référent du stagiaire :

Ronconi Filippo

Vos données personnelles sont collectées pour la gestion de la convention et seront également traitées à des fins statistiques. Celles-ci sont destinées au Service d'aide à l'insertion professionnelle. Vos données seront conservées conformément aux dispositions du Code du patrimoine. Vous disposez, dans la limite et conditions fixées par la réglementation en vigueur, des droits suivants : accès, rectification, effacement, limitation, opposition. Pour exercer vos droits, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données : dpo@ehess.fr. Si vous n'êtes pas satisfait du traitement de votre demande, vous pouvez saisir le CNIL.